

- ice cream, ice milk, ice cream/milk mix, or any product manufactured mainly of ice cream/milk; and

- yoghurt.

Eggs

Eggs were placed on the ICL on May 9, 1974. The global shell egg import quota is calculated at 1.647% of the previous year's domestic production. For 1993, this amounted to 7,063,538 dozen eggs. Permits were issued for 7,004,576 dozen within this quota.

The 1993 quotas for egg powder and liquid or frozen eggs were 406,044 kg and 1,760,738 kg respectively. Permit issuance within these quotas totalled 226,367 kg for egg powder and 1,716,538 kg for liquid eggs.

While the basic quota is fixed, provision is made to issue import permits for eggs and egg products supplementary to the quotas to meet overall Canadian market needs.

During 1993, a supplementary permit for 21,600 dozen table eggs was issued for this purpose. Supplementary permits for 4,419,031 kg of egg products were also issued. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are issued import permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 3,746,400 kg of egg whites and egg yolk were authorized in 1993.

Import permits are required for importing inedible egg products into Canada. Importation is subject to surveillance only and permits were issued for 90,382 kg in 1993.

- crème glacée, lait glacé, mélanges pour crème glacée, mélanges pour lait glacé ou tout autre produit principalement composé de crème glacée ou de lait glacé.

- yogourt

Oeufs

Les oeufs ont été placés sur la LMIC le 9 mai 1974. Le contingent global d'importations d'oeufs en coquille est établi à 1,647 % de la production intérieure de l'année précédente. Pour 1993, il se chiffre à 7 063 538 douzaines d'oeufs. Des licences ont été délivrées pour 7 004 576 douzaines.

En 1993 les contingents d'oeufs en poudre et d'oeufs liquides ou congelés étaient respectivement de 406 044 kg et de 1 760 738 kg. Des licences ont été délivrées pour 226 367 kg d'oeufs en poudre et 1 716 538 kg d'oeufs liquides.

Bien que le contingent de base soit fixe, on prévoit la délivrance de licences pour importer des oeufs et des produits des oeufs en sus du contingent afin de répondre aux besoins globaux du marché canadien.

En 1993 une licence supplémentaire a été délivrée pour l'importation de 21 600 douzaines d'oeufs de consommation. Des licences supplémentaires ont aussi été autorisées pour l'importation de 4 419 031 kg de produits d'oeufs. Les sociétés qui ont besoin d'oeufs importés ou de produits d'oeufs pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 3 746 400 kg de blancs d'oeufs et de jaunes d'oeufs en 1993.

Des licences sont requises pour importer au Canada des produits d'oeufs non comestibles. L'importation n'est soumise qu'à une surveillance et des licences ont été délivrées pour 90 382 kg en 1993.